

Châlons-en-Champagne, le 20 mai 2016

L'Inspecteur d'Académie - Directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er
degré

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

Objet : Mouvement 2016.

Dans le cadre de la stratégie nationale langues vivantes et de l'effort spécifique en faveur de l'allemand, 43 nouvelles écoles vont enseigner l'allemand à la rentrée 2016 dans l'académie. Dans la Marne, ce sont 24 nouvelles écoles qui vont proposer cet apprentissage.

Division des Personnels

Réf : 757-05/CB/2015-2016

Affaire suivie par
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02
Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne
Cedex

Cet engagement doit pouvoir reposer à terme sur les compétences des enseignants du premier degré, afin de faciliter les croisements réguliers entre les enseignements, que ce soit au plan linguistique ou culturel.

A cette fin, un besoin incontournable de postes dédiés est apparu après étude. Ils seront au nombre de deux pour la rentrée prochaine, **un à l'école primaire à Chaintrix-Bierges et un à l'école élémentaire d'application Prieur de la Marne à Châlons.**

Ces postes peuvent être sollicités par des enseignants prêts à s'engager dans une démarche volontaire d'adhésion au projet de l'école et possédant les compétences linguistiques nécessaires en allemand (au minimum niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ces postes devront en faire part **par mail au service du mouvement de la DSDEN (dp51-2@ac-reims.fr), en précisant sur quel(s) poste(s) ils souhaitent postuler pour le mercredi 1er juin 2016 délai de rigueur. Toute candidature arrivée après cette date ne sera pas retenue quelle qu'en soit la raison.**

Les nominations se feront au barème et les postes seront attribués à titre définitif.



Jean-Paul OBELLIANNE